

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-24

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

1^{er} cas

Décision prise par Mme BORI, Adjointe au Maire

Date de la décision : 18/12/2014

N° d'acte : 8.1

Madame Danielle BORI, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2009,

VU la décision du Conseil Municipal en date du 28 mars 1994, de réajuster automatiquement l'Indemnité Représente de Logement tous les ans en fonction de la Dotation Spéciale Instituteurs,

CONSIDERANT que le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs pour 2014 à 2808 €, soit un montant identique à celui de 2013,

DECIDE :

- **DE FIXER** l'Indemnité Représente de Logement rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2014 à 233,98 € par mois, soit le même montant qu'en 2013, pour tous les ayants droit.

2^{ème} cas

Décision prise par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Date de la décision : 07/01/2015

N° d'acte : 9.1

Monsieur Pierre GANDAR, Conseiller Délégué,

VU les articles L 2122-18, 2122-20 et L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 17 avril 2014 et l'arrêté de délégations du 22 avril 2014.

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les remboursements des frais en règlement des préjudices suivants :
 - 563,73 € pour le remplacement d'un panneau de signalisation situé rue de Plantières détérioré le 8 juin 2014 par le véhicule de Mme CASSATELLA ;
 - 127,45 € pour la réparation d'une borne amovible située place Saint Simplice détériorée le 12 décembre 2013 par le véhicule de M. BENCHABANE ;
 - 223,16 € pour le remplacement d'un panneau de signalisation situé rue du XXe Corps Américain détérioré le 22 décembre 2012 par le véhicule de M. FURHMANN ;
 - 48,45 € pour la réparation d'une borne amovible située à l'entrée de la rue Serpenoise détériorée le 1 janvier 2013 par le véhicule de M. MOUGEL ;
 - 2 547,57 € pour la réparation d'un feu tricolore situé sur l'ilot central de la rue Louis Ganne détérioré le 2 mai 2012 par le véhicule de M. NOEL ;
 - 36,85 € en règlement de la dernière partie de l'indemnité relative à la réparation d'un véhicule Ville de Metz immatriculé 537 BCB 57 ayant fait l'objet de dégradations volontaires le 23 juillet 2011 alors qu'il était stationné rue Saint Marie ;
 - 255,02 € pour la réparation d'une borne amovible située rue des Clercs détériorée le 11 janvier 2013 par le véhicule de Mme FIQUET ;
 - 3 649,57 € en règlement de l'indémnité différée suite à un des dégâts des eaux survenu le 14 août 2013 dans une salle située sous l'Eglise Saint Bernard de Plantière Place Durutte ;
 - 33 030,05 € pour l'annulation de la fête de la musique le 21 juin 2012 ;

- 6 668,87 € pour la réparation du mur de clôture de l'école Saint-Eucaire détérioré le 1 avril 2014 par le véhicule de Mlle CUEVAS ;
 - 99,48 € pour la réparation d'un véhicule VDM immatriculé 058036FEZ conduit par M. MORAND qui a été percuté le 24 juin 2014 par le véhicule de M. BIHANE ;
 - 4 499,09 € pour la réparation d'une borne automatique détériorée le 26 août 2014 par le véhicule conduit par M. MINSBACH ;
 - 4 802,01 € pour la réparation du système d'alarme du Pôle des Lauriers de Metz Borny qui a été endommagé par la foudre le 4 août 2014 ;
 - 2 380,00 € en règlement de l'indémnité (sous déduction de la franchise) relative à la réparation d'un support de feux, sa lanterne et un éclairage public situés Boulevard de Trèves/Bellecroix détériorés le 19 janvier 2014 par le véhicule de M. HENRICH ;
 - 4 474,28 € en règlement de la franchise relative à la réparation d'un support de feux, sa lanterne et un éclairage public situés boulevard Trèves/Bellecroix détériorés le 19 janvier 2014 par le véhicule de M. HENRICH ;

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

Décision : SANS VOTE